

« Dès que le mal est fait, c'est une véritable tache d'huile. Il est difficile de faire machine arrière. »

**Marie-Christine CROMBEZ**

**1 %** des étudiants subiraient du chantage de leurs collègues, sur la diffusion de photos personnelles.

**Les ados sont-ils assez soucieux de leur vie privée sur internet ?**

# Vie privée et insouciance adolescentes

**Des photos de jeunes dénudés se retrouvent de plus en plus facilement sur la toile.**

Le phénomène inquiète. Comment s'en protéger ?

● **Pauline FOUCART**

Il semblerait que le phénomène s'intensifie dans les établissements scolaires, et il n'épargne personne. De plus en plus de jeunes parfois trop insouciant découvrent des photos d'eux dénudés sur la toile et les réseaux sociaux. Si bien souvent ces images sont tirées à des fins privées, elles tombent de temps en temps dans le domaine public, par mégarde ou par inconscience. Et à ce moment-là, il est difficile de revenir en arrière. « Deux demoiselles avaient pris des photos d'elles dénudées à la sortie du bain pour les envoyer à leurs copains respectifs » raconte Marie-Christine Crombez, préfète à l'Athénée Royal d'Ath. « L'un des compagnons a décidé de diffuser les photos sur la toile, et elles ont rapidement fait le tour de l'école. Dès que le mal est fait, c'est une véritable tache d'huile. Il est difficile de faire machine arrière. » Les faits

sont graves, mais les retombées le sont plus encore pour ces victimes qui se sentent trahies et humiliées. « L'une des demoiselles a quitté l'établissement, mais ça ne s'est pas arrangé, car avec internet, le transfert d'images est facilité. Et puis, les étudiants qui ne vont pas à la même école se connaissent et parlent. Les victimes n'échappent pas toujours au problème en quittant la ville. »

**Internet, un facilitateur ?**

« Il ne faut certainement pas incriminer les réseaux sociaux » souligne Jean-Claude Rousseau, directeur à l'Institut Renée Joffroy d'Irchonwelz. « Internet est un moyen de communication qui présente des avantages et des inconvénients. Toutefois, la diffusion de photos de ce type est, je pense, rendue plus facile grâce aux réseaux sociaux. » Les adolescents sont pour la plupart nés avec un ordinateur entre les mains. Ils sont des enfants du numérique. Il n'empêche qu'ils devraient prendre conscience des travers de la toile. Dans les écoles, on parle d'un travail pédagogique global. « Je pense que la plupart des élèves ont une utilisation aveugle de l'outil, car ils ne le connaissent pas vraiment » explique Carine, Van Hulle, éducatrice à l'Institut Saint François. « Il faut leur ex-

pliquer que ce qui se trouve sur Facebook et sur le net fait partie du domaine public. Je pense que ça doit faire l'objet d'un travail pédagogique. Depuis quelques années, Amosa, un service d'aide destiné aux jeunes, organise une animation pour les élèves du 1<sup>er</sup> degré au sein de l'institut, durant laquelle les animateurs exposent les dangers d'internet et la manière de se protéger. C'est un choix de l'école. »

**La prévention avant tout**

Marie-Christine Crombez, de l'Athénée Royal préconise la voie de la prévention. « Je mise tout sur la prévention, car quand le mal est fait, il est très difficile de revenir en arrière. Au début d'année, j'envoie un document à tous les parents pour leur expliquer comment retirer des informations compromettantes qui se trouvent sur la toile. Nous organisons ensuite, une séance d'informations en collaboration avec la bibliothèque sur le thème et nous invitons les parents qui veulent aller plus loin, à suivre la formation animée par la bibliothèque. Et puis chaque année, les étudiants suivent des cours dans lesquels on aborde la sécurité ou le droit à la personne. La prévention est vraiment primordiale. » Malgré ces mises en garde, dans certaines écoles, 1 % des étudiants seraient quand même en proie à un chantage de ce type. ■

# Nuire à l'image d'autrui est punissable

Les équipes éducatives des différents établissements secondaires de l'entité s'accordent à dire que le phénomène est très complexe et particulièrement difficile à gérer. « Ce type de situation se présente de plus en plus et nous ne sommes pas formés pour pouvoir les gérer » explique Carine Van Hulle de l'institut Saint-François. « Nous essayons de résoudre le problème en interne avec l'équipe, mais si cela va trop loin, comme lorsqu'un groupe Facebook avait été créé pour y partager des photos d'étudiantes nues, nous aiguillons les victimes vers la police et nous renvoyons les étudiants qui ont mal agi. » La

voie légale est souvent l'ultime recours pour ces victimes, mais un soutien psychologique est aussi indispensable. « Lorsque la situation s'est produite, j'ai convoqué les demoiselles dans mon bureau et j'ai beaucoup discuté avec elles » raconte Marie-Christine Crombez, préfète à l'Athénée Royal. « Je les ai invitées à en parler avec leurs parents, car elles le vivaient très mal. J'ai convoqué les parents des demoiselles et je les ai poussés à déposer plainte. Les filles ont ensuite été suivies par le PMS. »

## Un acte punissable

« La loi stipule que chacun a le

droit à sa vie privée et à la protection de sa propre image » explique Frédéric Pettiaux, chef de corps de la zone de police d'Ath. « Prendre une photo de quelqu'un dans l'espace public est autorisé, mais l'usage que l'on en fait est soumis à certaines règles. Si les photos sont publiées sans l'accord de la personne concernée, l'acte est bien entendu punissable par la loi. » Selon le commissaire, certaines jeunes filles sont parfois trop insouciantes. « Les filles prennent des photos explicites en pensant qu'elles sont éphémères, alors que dès qu'elles les diffusent, c'est trop tard. On peut les récupérer ; et quand elles se

retrouvent sur le Web, elles y sont pour de bons. » ■ P.F.

## PMS : un lieu d'écoute et de conseils

**La plupart du temps, les écoles font appel à des centres PMS** lorsque les adolescents sont confrontés à l'échange de photos dénudées.

### ● Coline COGNET

Les établissements scolaires ne sont pas le meilleur endroit où un jeune, confronté à la publication de photos personnelles, peut s'exprimer sans crainte. C'est la raison pour laquelle, les écoles sont en général affiliées à des centres psycho-médico-sociaux (PMS). Ce lieu d'écoute et de dialogue offre la possibilité aux élèves d'aborder des aspects de leur vie privée qui les préoccupent.

Dans le cas de photos volées et publiées sur la toile, le premier réflexe de l'école est d'orienter la victime vers un centre PMS, afin qu'elle puisse se confier. Il arrive aussi que les parents de l'adolescent portent plainte. L'auteur est en général très rapidement identifié, car il fait partie de l'entourage de la victime. « Fréquemment l'auteur est un adolescent qui se teste » explique François Caucheteux, directeur au centre psycho-médico-social libre. « Ces photos sont généralement partagées dans des objectifs bien précis, par exemple, pour attirer un capital sympathie. » Le centre PMS joue un rôle à double casquette : il écoute et conseille pour protéger la victime mais aussi l'auteur. « Comme il s'agit là d'une "bêtise" d'adolescent, il ne faut pas que le jeune qui a diffusé la photo soit vu comme un crimi-

nel » explique-t-il.

### Un phénomène de plus en plus courant

Le phénomène se développe avec l'avènement des réseaux sociaux, mais la mise en place d'animations de prévention est difficilement réalisable. « Malheureusement, il n'est pas possible de répondre à la demande de toutes les écoles pour réaliser des animations sur le sujet. Mais chaque année, nous venons présenter nos services aux élèves de 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> secondaires. Nous leur expliquons qu'ils peuvent nous consulter quels que soient leurs problèmes. »

Selon le psychologue, « la prévention ne doit pas uniquement se baser sur un projet spécifique. Elle doit être consacrée au respect, au sens plus large du terme. Le respect doit être véhiculé à tout point de vue et pas uniquement au virtuel. » ■